

Marcella Vernata Formation Conseil Traduction

13 rue Marcel Rignault 77650 Longueville ☎ 06 64 96 99 77 ✉ marcellavernata@gmail.com Auto
entrepreneur exonéré de TVA art. 293 B du CGI- SIRET : 42438962500023 NAF :8559A
Organisme de Formation- déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 77 05768 77 auprès du préfet de la région d'Île de France,

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (Version du 15/9/2022)

■ 1) INFORMATIONS JURIDIQUES

Marcella Vernata Formation Conseil Traduction est un Organisme de Formation spécialisé dans la formation en langue italienne

Adresse : 13, rue Marcel Rignault 77650 Longueville– E-mail : marcellavernata@gmail.com– ☎ :
06 64 96 99 77, enregistré sous le numéro 11770576877 auprès du préfet de région Ile de France.

. L'activité est exercée sous le statut d'auto-entrepreneur et à ce titre immatriculé auprès de l'URSSAF,
SIRET : 42438962500023 ; code NAF : 8559A (Formation continue
d'adultes).

En ce qui concerne toute transaction, Marcella Vernata Formation Conseil Traduction est exonérée de TVA au titre d'autoentrepreneur, art. 293 B du CGI.

Marcella Vernata Formation Conseil Traduction développe, propose et dispense des Formations synchrones, en présentiel ou en distanciel pour différents publics : personnes physiques finançant elles-mêmes leur formation ou ayant recours à leur Compte Personnel de Formation ; entreprises finançant elles-mêmes ou avec prise en charge des OPCO.

■ 2) DÉSIGNATION

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Organisme de formation (OF) : Marcella Vernata Formation Conseil Traduction ;
- CGV-CPF : les conditions générales de vente pour le Compte Personnel de Formation, détaillées ci-dessous ;
- CPF : le Compte Personnel de Formation ;
- Bénéficiaire/ Titulaire du compte : la personne physique qui participe à une de nos actions de formation et la finance en totalité ou en partie avec son CPF ;
- Mon Compte Formation : la plateforme qui gère le Compte Personnel de Formation, pour la Caisse de Dépôts et Consignations.

■ 3) OBJET

Les présentes CGV-CPF s'appliquent aux actions de formation engagées par l'OF dans le cadre d'une formation achetée sur le catalogue en ligne : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>, financée en totalité ou en partie avec le CPF du Titulaire du compte

■ 4) INSCRIPTION, PAIEMENT, ANNULLATION, DELAIS

Pour toute action de formation sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>, les conditions d'inscription, de paiement, d'annulation ainsi que les délais sont gérées par Mon Compte Formation et consultables ici : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/conditions-generales-dutilisation>
Les commandes des Formations liées au CPF sont passées directement sur le site

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/> selon les modalités indiquées sur le site pour chaque formation. L'organisme de formation est tenu de respecter un délai obligatoire de 11 jours ouvrés entre la date d'envoi de sa proposition de commande et la date de début de la formation mentionnée dans sa proposition.

■ 5) TARIFS

- a) Le tarif indiqué pour nos actions de formation sur le catalogue du le site <https://www.moncompteformation.gouv.fr> comprend :
- Les cours **en présentiel** qui ont lieu au 13 rue Marcel Rignault (local au rez-de-chaussée, bâtiment non conforme aux normes PMR ; salle de formation avec table, chaises, tableau blanc, connexion wifi, ordinateur, hautparleur) ou **synchrones en distanciel**, selon la formule choisie ; horaire à convenir du lundi au vendredi, entre 8h et 19h, le samedi entre 8h30 et 12h ;
 - Le manuel pédagogique (version papier, e-book, ou les deux, selon les besoins et le matériel existant)
 - Le suivi administratif de votre dossier.
 - Le passage de la Certification Cloé (obligatoire).
- b) Le prix affiché peut être majoré dans les cas suivants, cette majoration ne pouvant pas atteindre plus de 15 % du tarif indiqué dans le catalogue publié dans <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>
- Le bénéficiaire demande à la formatrice de se déplacer dans un rayon de 10 km à partir du 13 rue Marcel Rignault 77650 Longueville, selon itinéraires Mappy : une majoration de 10% sur le tarif global sera appliquée. Le bénéficiaire demande à la formatrice de se déplacer dans un rayon entre 10 et 30 km et à partir du 13 rue Marcel Rignault 77650 Longueville, selon itinéraires Mappy : une majoration de 15% sur le tarif global sera appliquée. Déplacement à partir de séances d'1H30. La formatrice ne se déplace pas au-delà de 30km.
 - L'horaire des cours en dehors des plages indiquées dans le paragraphe 5a : 10% du tarif indiqué sur le CPF

■ 6) REPORT OU ANNULLATION DE SEANCE

Le bénéficiaire peut reporter une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient au moins 24h ouvrées avant la séance prévue.

Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse : marcellavernata@gmail.com. La séance peut ensuite être reportée en accord avec le planning de la Formatrice. En cas de non-respect de ce délai, la séance sera déduite du montant horaire, sauf cas de force majeure.

■ 7) PASSAGE DE LA CERTIFICATION CLOE

Toute personne inscrite à nos formations par le biais du site <https://www.moncompteformation.gouv.fr/> s'engage à passer la certification en Italien CLOE, comprise dans le tarif et dont nous vous fournissons tous les éléments utiles.

Ceci est établi par l'article 8 des CGU du site www.moncompteformation.gouv.fr dont voici un extrait : 'Obligations des titulaires du compte':

S'inscrire à l'examen de certification : il appartient au Stagiaire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de l'Organisme de formation, de l'administration ou de l'organisme concerné pour s'inscrire aux évaluations, examens ou concours préparés.

Se présenter aux évaluations, examens ou concours à l'issue d'une formation : le Stagiaire s'engage à se présenter aux examens prévus, en vue de l'obtention de la certification visée.

■ 8) RECLAMATION, MEDIATION, LITIGE

En cas de litige entre un Organisme de Formation et un Titulaire de compte, afférent à l'exécution d'une Action de formation souscrite au travers de la Plateforme CPF, il revient au Titulaire du compte d'adresser une réclamation à l'OF. Vous pouvez l'adresser à marcellavernata@gmail.com, ou utiliser le formulaire sur notre site www.coursditalien77.com ou l'envoyer à l'adresse postale 13, rue Marcel Rignault 77650 Longueville, nous vous répondrons sous 48h.

Si suite à la réclamation aucun accord n'est trouvé, préalablement à toute action contentieuse, le Titulaire de compte dispose du droit de recourir à un médiateur. La médiation est un processus de règlement amiable des litiges gratuit, confidentiel, et rapide que chaque partie est libre d'accepter et d'interrompre à tout moment.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre entreprise a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION -27 Avenue de la Libération 42400 SAINT-CHAMOND.

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Melun sera seul compétent pour régler le litige.